

Envoi par courriel

DQ39

Québec, le 4 mars 2011

Monsieur Steven Cookson
Saint-Laurent Énergies inc.
1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 910
Montréal (Québec) H3B 1H4

Objet : Projet de parc éolien Massif du Sud
Questions complémentaires du 4 mars (DQ39, n^{os} 1 et 2)

Monsieur,

En référence au projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen désire obtenir d'autres renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir une réponse d'ici le 8 mars prochain, compte tenu de ses travaux en cours.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Questions du 4 mars transmises au promoteur (DQ39)

Mémoire de la Station touristique Massif du Sud (DM118)

Dans son mémoire, la Station touristique Massif du Sud s'inquiète des effets de la venue de votre projet de parc éolien sur la qualité de certains produits offerts, sur la satisfaction et la fidélisation de la clientèle ainsi que sur ses revenus. En guise de dédommagement pour les inconvénients subis, elle considère qu'elle devrait recevoir une redevance annuelle ou une aide à l'acquisition de nouveaux équipements pour le développement de nouveaux produits.

Il est mentionné au volume 10 de votre étude d'impact (PR5.6) que lors de vos consultations sur votre projet de parc éolien avec les représentants de la Station touristique Massif du Sud, les discussions auraient porté sur des mesures d'harmonisation potentielles.

Question 1

Pourriez-vous indiquer les mesures d'harmonisation qui ont été discutées lors de ces rencontres et lesquelles ont été retenues ? Dans l'éventualité où aucune des mesures discutées n'aurait été retenue, veuillez en préciser les raisons ?

Question 2

Est-ce que Saint-Laurent Énergies inc. entend donner suite à la requête de la Station touristique Massif du Sud à l'effet de lui octroyer une redevance annuelle ou une aide à l'acquisition de nouveaux équipements ? Veuillez préciser.